

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 25 septembre 2017 portant modification de l'agrément d'un organisme de formation au titre de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique

NOR : INTD1726916A

Le ministre d'État, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L. 3332-1-1 et R. 3332-4 à R. 3332-9 ;

Vu l'arrêté du 22 juillet 2011 fixant le programme et l'organisation des formations requises pour l'obtention des attestations prévues à l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n° INTD1429423A du 10 décembre 2014 agréant l'organisme dénommé « BENZEGHIBA FARID » sis 10, Anse-Bellune, à Trinité (97220) pour une durée de cinq ans à l'effet de dispenser la formation prévue au premier alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique ;

Vu l'arrêté n° INTD1527334A du 10 novembre 2015 modifiant l'arrêté du 10 décembre 2014, portant changement de siège social de l'organisme, sis 62, rue des Améthystes, Le Tampon (97418) ;

Vu l'arrêté n° INTD1532716A du 30 décembre 2015 agréant l'organisme dénommé « BENZEGHIBA FARID », sis 62, rue des Améthystes, Le Tampon (97418), pour une durée de cinq ans à l'effet de dispenser la formation prévue au deuxième alinéa de l'article L. 3332-1-1 du code de la santé publique ;

Vu le certificat d'inscription au Répertoire des entreprises et des établissements (SIRENE) du 10 septembre 2017 portant transfert de siège social de l'organisme dénommé « BENZEGHIBA FARID » au 29, rue Villeneuve-d'Ascq, La Possession (97419) ;

Vu la demande de l'organisme en date du 10 septembre 2017,

Arrête:

Article 1^{er}

Aux articles 1^{er} et 2 de l'arrêté n° INTD1429423A du 10 décembre 2014 et de l'arrêté n° INTD1532716A du 30 décembre 2015, l'adresse du siège social de l'organisme dénommé « BENZEGHIBA FARID » est remplacée par l'adresse suivante : « 29, rue Villeneuve-d'Ascq, La Possession (97419) ».

Le reste est inchangé.

Article 2

Le présent arrêté sera notifié à l'organisme de formation dénommé « BENZEGHIBA FARID » au 29, rue Villeneuve-d'Ascq, La Possession (97419), et sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 25 septembre 2017.

Pour le ministre d'État et par délégation :

*L'adjoint au chef du bureau
des polices administratives,*

A. ADAM